



## Dossier de presse

27 janvier 2015



### Contacts presse

Laurence Audras  
[laurence.audras@modernisation.gouv.fr](mailto:laurence.audras@modernisation.gouv.fr)

01 53 18 35 58 / 06 77 27 72 80

Lucas Tourny  
[lucas.tourny@modernisation.gouv.fr](mailto:lucas.tourny@modernisation.gouv.fr)

01 53 18 74 41 / 06 60 78 46 57

## SOMMAIRE

<b>LE RESEAU INTERMINISTERIEL DE L'ÉTAT (RIE) .....</b>	<b>2</b>
LES GRANDES MISSIONS DU RESEAU INTERMINISTERIEL DE L'ÉTAT .....	2
UN SOCLE POUR LE SYSTEME D'INFORMATION DE L'ÉTAT .....	2
<b>LES TROIS GRANDES MISSIONS DU RIE .....</b>	<b>3</b>
FAVORISER LES ECHANGES INTERMINISTERIELS .....	3
RENFORCER LA SECURITE DES ECHANGES MINISTERIELS ET INTERMINISTERIELS .....	3
UNE LOGIQUE FORTE DE MUTUALISATION A PLUSIEURS NIVEAUX .....	4
1. <i>Un partenariat institutionnel pour renforcer la maîtrise du cœur de réseau .....</i>	<i>4</i>
2. <i>Des économies amplifiées par les mutualisations sur le terrain.....</i>	<i>6</i>
<b>UN SUCCES INTERMINISTERIEL .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>8</b>
LES GRANDES DATES DU DEPLOIEMENT .....	8
5 MARCHES POUR RACCORDER 17 000 SITES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN.....	8
LES TECHNOLOGIES DU RIE.....	8

# Le Réseau Interministériel de l'État (RIE)

## Les grandes missions du Réseau Interministériel de l'Etat

Le conseil des ministres du 25 mai 2011 a décidé de la mise en place d'un « **réseau interministériel sécurisé** regroupant l'ensemble des réseaux des ministères et permettant la continuité de l'action gouvernementale en cas de dysfonctionnement grave d'Internet ».

D'ores et déjà opérationnel sur plus de 3 000 sites, le RIE (réseau interministériel de l'Etat), remplace progressivement la quinzaine de réseaux ministériels existants, jusqu'ici distincts. Entre 2013 et 2017, près de 17 000 sites de l'administration centrale et déconcentrée seront ainsi raccordés, soit près de 900 000 utilisateurs.

Le RIE est un élément essentiel de la transition numérique de l'Etat. Ses grandes missions contribuent à la performance du service public. Elles visent à :

- Renforcer la sécurité du système d'information de l'Etat dans un contexte de cybermenace croissante ;
- Fluidifier les échanges interministériels, notamment pour les sites de l'administration territoriale de l'Etat, en facilitant le développement d'applications et de services partagés ;
- Générer des économies importantes, par la mise en place et l'exploitation d'une infrastructure interministérielle unifiée.

### *Une structure interministérielle pour opérer le RIE*

La gestion, l'exploitation opérationnelle 24/7 et la sécurité du RIE sont confiées au Service à Compétence Nationale « Réseau Interministériel de l'Etat » (SCN RIE), créé en décembre 2012 et rattaché au SGMAP, un service du Premier ministre. À ce jour, ses 40 agents proviennent de neuf ministères : la construction et la gestion du RIE sont ainsi réalisées à partir des compétences ministérielles existantes pour les fonctions clé.

## Un socle pour le système d'information de l'Etat

Depuis le [décret du 1<sup>er</sup> août 2014](#), le système d'information de l'Etat est unique. Il n'y a plus autant de systèmes d'information que de ministères mais bien un seul, placé sous la responsabilité du Premier Ministre et piloté par la DISIC (direction interministérielle des systèmes d'information et communication) au sein du SGMAP. Objectif : cadrer la diversité technologique des différents ministères et des opérateurs publics en favorisant au maximum les mutualisations interministérielles.

Partie intégrante du SI de l'Etat, le RIE en est la première réalisation concrète et repose sur une mutualisation interministérielle à très grande échelle. Il est l'infrastructure réseau sur laquelle s'appuie le SI de l'Etat, prélude à sa modernisation et à son optimisation.

En complément de la fonctionnalité principale de transport des flux entre sites de l'Etat, le RIE permet des échanges sécurisés entre ministères. Par ailleurs, le RIE offre plusieurs services, dont deux sont en cours de déploiement : l'un porte sur un accès sécurisé et haut débit à Internet, l'autre sur une interconnexion vers les réseaux partenaires des ministères (opérateurs de l'État notamment). Ce portefeuille de services est amené à s'enrichir progressivement (messagerie unifiée, annuaire, etc...).

## **Les trois grandes missions du RIE**

### **Favoriser les échanges interministériels**

Autre apport majeur du RIE : le décloisonnement des flux entre les administrations. Jusqu'ici, la passerelle interconnectant les réseaux ministériels (SIGMA) imposait un formalisme contraignant. Depuis fin 2014, l'ensemble des entités ministérielles est raccordé au RIE, avec à la clef des échanges fluidifiés et mieux sécurisés entre administrations.

Ce décloisonnement est particulièrement bénéfique dans les territoires. En effet, l'administration territoriale de l'Etat a été réorganisée en 2010 autour de directions interministérielles départementales (DDI). Or les communications locales entre ces DDI étaient jusqu'ici difficiles et complexes à mettre en œuvre. Dans ce contexte, le RIE décloisonne les échanges non seulement entre DDI mais facilite également l'accès aux applications métier nationales. Il favorise enfin la mutualisation de services, tels que la mise en place d'une messagerie commune, la gestion du temps et le soutien informatique de premier niveau.

### **Renforcer la sécurité des échanges ministériels et interministériels**

La sécurité des systèmes d'information est une composante forte du RIE. Elle répond à une cyber-menace de plus en plus prégnante, s'exprimant sous différentes formes (espionnage, vol de données, déni de service notamment).

Suite à d'importants travaux menés en partenariat avec l'ANSSI, le RIE sécurise les flux entre ministères. Par ailleurs, les échanges vers les réseaux des partenaires et vers Internet bénéficieront prochainement d'un système de protection unifié (en cours de déploiement). Cette approche centralisée apporte une meilleure protection face aux risques d'attaque que celle jusqu'ici mise en œuvre par une gestion ministérielle globalement hétérogène.

## *Une homologation de sécurité*

En décembre 2013, le RIE a fait l'objet d'une homologation formalisant le niveau de sécurité atteint ainsi que les axes d'amélioration, dans un principe de renforcement continu de la sécurité. Ses objectifs de sécurité portent notamment sur :

- une meilleure protection vis-à-vis des réseaux tiers, notamment Internet, en réduisant le nombre d'interconnexions et en renforçant leur maîtrise centralisée;
- le contrôle des flux échangés entre communautés ministérielles afin de détecter et de limiter la propagation d'incidents de sécurité (attaques, virus, etc.);
- une meilleure coordination dans la prévention, la protection, la détection et la réaction face aux attaques se propageant via le réseau ; et ainsi contribuer à la défense en profondeur des systèmes d'information de l'Etat.

## Une logique forte de mutualisation à plusieurs niveaux

### 1. Un partenariat institutionnel pour renforcer la maîtrise du cœur de réseau

Pour construire le nouveau réseau interministériel, le SCN RIE aurait pu s'appuyer sur les seules infrastructures des opérateurs télécoms. Par souci d'indépendance, d'évolutivité et de sécurité, il a opté pour une maîtrise totale de son cœur de réseau, avec des routeurs dédiés, assurant une pleine maîtrise des configurations et des protocoles transitant sur le réseau.

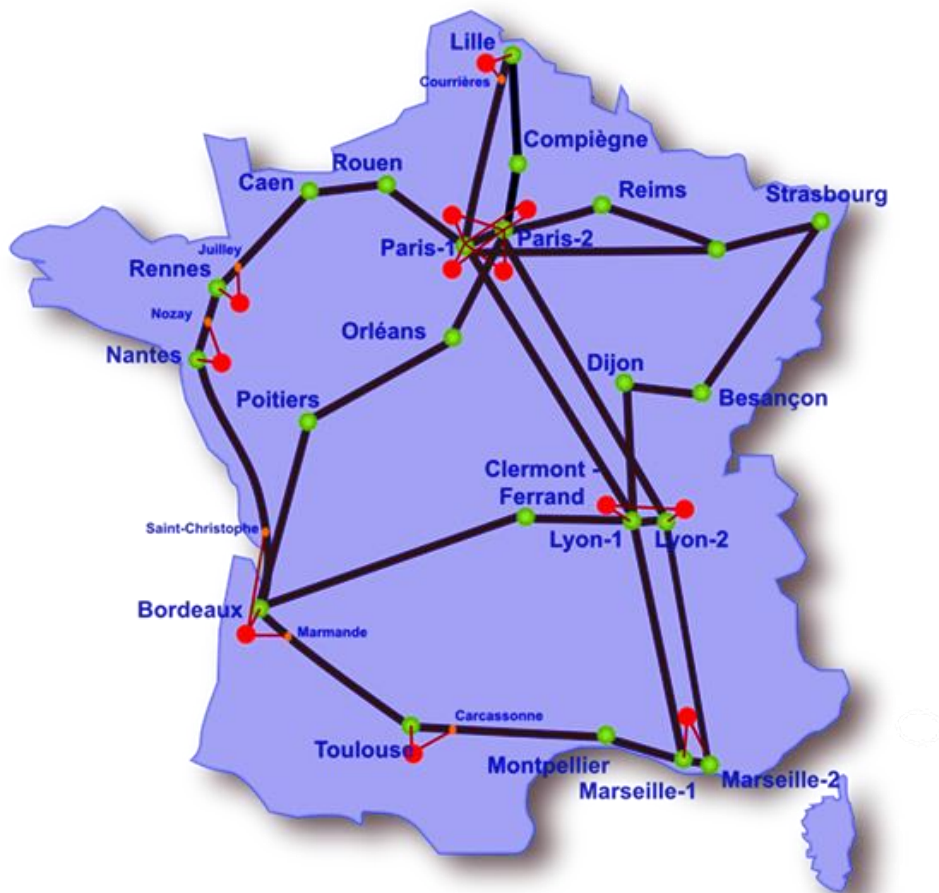
Les routeurs très haut débit du RIE sont hébergés au sein de 12 centres informatiques ministériels répartis sur l'ensemble du territoire. Le raccordement de ces points de présence forme ainsi un cœur de réseau de 10 Gigabit/s.

Ce cœur, - ou backbone-, repose sur de la fibre noire, c'est à dire une fibre optique brute, qui facilite les montées en débit à coût réduit et renforce ainsi l'évolutivité du RIE.

Plutôt que de déployer un nouveau réseau *ex nihilo*, le RIE s'est adossé à une infrastructure déjà existante au sein de la sphère publique : le « réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche » (RENATER), qui a été étendu pour raccorder l'ensemble des points de présence du RIE.

Signée en 2012, une convention entre le GIP RENATER et la DISIC formalise les modalités de collaboration et d'utilisation des infrastructures de RENATER au profit du RIE. Le transport des flux du RIE sur des longueurs d'onde dédiées garantit autonomie de fonctionnement et sécurité, par rapport aux flux de l'enseignement supérieur et de la recherche. **Ce partenariat a permis d'économiser plus de 20 M€ par rapport au déploiement d'une infrastructure dédiée.**

La connexion locale au RIE des différents sites de l'administration passe quant à elle par le réseau des opérateurs privés. Ce maillage étendu a fait l'objet d'un accord cadre notifié le 24 mai 2013 aux opérateurs Orange Business Services et SFR pour le raccordement des différents périmètres ministériels.



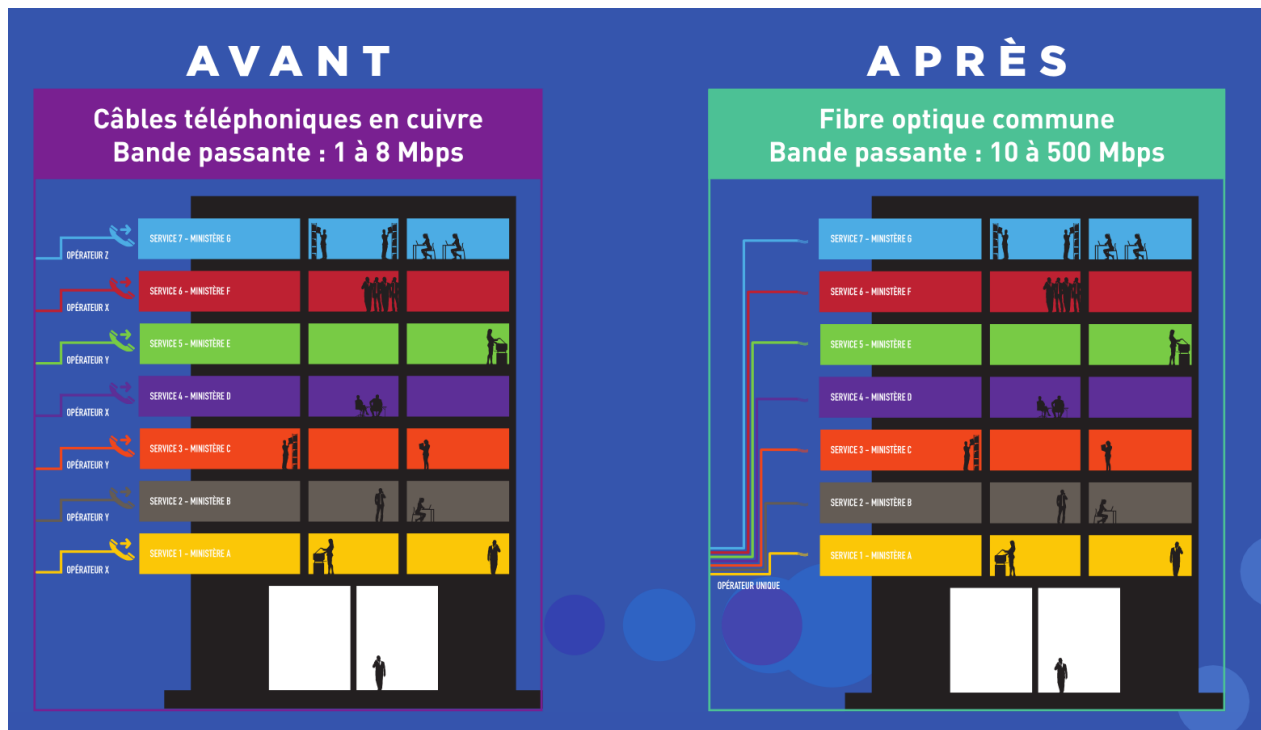
*Infrastructure optique et points de présence du cœur de réseau RIE*

## 2. Des économies amplifiées par les mutualisations sur le terrain

Les gains issus de la mutualisation ne portent pas sur le seul cœur de réseau. Ils s'expriment aussi localement. Ce phénomène s'illustre en particulier au niveau des cités administratives, lesquelles regroupent sur un même lieu les services de plusieurs ministères. Jusque là, dans ces bâtiments, chaque ministère disposait de sa propre connexion. Aujourd'hui ces groupes d'accès unitaires ont laissé la place à un accès au RIE, mutualisé, haut débit et moins cher.

À titre d'exemple, dans une cité administrative de l'Ouest de la France, la substitution de sept accès cuivre par une fibre optique mutualisée a fait grimper le débit de 56%, pour un coût inférieur de 64% à celui des réseaux actuels.

Plus globalement, selon les ministères, les gains économiques générés en moyenne par le RIE représentent plus de 30% du budget de fonctionnement annuel.



*Des gains particulièrement visibles pour les cités administratives*

### Chiffres clés du RIE

**12 000 kms** de fibre optique

Un cœur de réseau à **10 Gbit/s évolutif**

**12 points de collecte** nationaux

**17 000 sites** en métropole et DOM-COM

**900 000 utilisateurs** à la cible

## Un succès interministériel

Les spécifications puis la construction RIE ont fait l'objet d'un travail interministériel soutenu, conduit depuis juin 2011. Aux travaux réalisés avec l'ensemble des ministères, est venue s'ajouter une étroite collaboration avec le Réseau National de télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche (RENATER), l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et le Service des achats de l'Etat (SAE). Le RIE s'appuie sur plus de quinze marchés publics opérés par huit fournisseurs : AFD Technologies, Bull, Completel, Orange Business Services, Niji, SFR Business Team, Thales et Zayo.

**Le RIE, réussite collective, incarne un Etat qui se transforme en profondeur sur tout le territoire. Sa pérennité, sa robustesse et sa souplesse constituent de solides fondements pour la construction du système d'information de l'État. En offrant à moindre coût, plus de débit, plus d'autonomie, plus de résilience et de réactivité à l'Etat, le RIE contribue à la modernisation de l'action publique et l'amélioration du service rendu aux citoyens.**



# ANNEXE

## Les grandes dates du déploiement

- Décision du conseil des ministres : le 25 mai 2011
- Validation de l'adossement à RENATER : le 9 février 2012
- Notification premier marché RIE : 3 novembre 2012
- Constitution du service à compétence nationale RIE : le 17 décembre 2012
- Déploiement du cœur de réseau : mise en service opérationnel le 12 septembre 2013
- Pilotes techniques à Amiens et Pau : déployés les 17 et 29 octobre 2013
- Premier site opérationnel : à Tours le 27 janvier 2014
- Centième site déployé : 22 avril 2014
- Millième site déployé : 4 juillet 2014
- Ensemble des ministères raccordés au RIE – bascule du service AdER/SIGMA : le 12 novembre / 12 décembre 2014
- Trois millième site déployé : décembre 2014
- Ouverture pilote des plateformes d'accès à Internet : février 2015

## 5 marchés pour raccorder 17 000 sites sur le territoire métropolitain

- Le premier, notifié en août 2013 à l'opérateur Orange, concerne les ministères de l'Agriculture, de la Culture, de l'Ecologie, de l'Intérieur, de la Santé et du Travail. Ce périmètre de 4700 sites a été raccordé au RIE fin 2014, exception faite de l'Intérieur et du Travail dont le déploiement sera achevé courant 2015.
- Le second marché notifié le 16 mars 2014 à l'opérateur SFR, concerne principalement les 3300 sites de la DGFIP, ainsi que ceux de l'INSEE et de l'administration centrale (SEP). Fin de déploiement : juin 2015.
- Le troisième marché, notifié le 25 novembre 2014, porte sur les 4200 sites de la Gendarmerie Nationale, pour un déploiement courant 2015.
- Les quatrième et cinquième marchés seront lancés en 2015 pour les 1600 sites du ministère de la Justice et les douanes.

## Les technologies du RIE

Plus de 12000 km de fibre noire (backbone Renater) + 200 km spécifiques au RIE

12 points de présence RIE

Transport optique par longueurs d'onde dédiées

Réseau IP/MPLS

Débit initial 10 Gbit/s, évolutif par pas de 10 ou 100Gbit/s

Support natif des protocoles IPv4 et IPv6

Plates-formes de service pour les échanges sécurisés entre ministères

Centre de supervision RIE à Rennes (H24 – 7/7)

Plates-formes d'accès sécurisé à Internet



